

Enregistrer votre nouveau vélo aujourd'hui pour activer la garantie «Lifetime» sous www.bixs.com/lifetime

Prestations de garantie

Pour l'achat de chaque vélo de la marque BIXS un des meilleurs services de garantie du marché du vélo est inclus. Nos vélos sont vendus exclusivement par un réseau de revendeurs agréés à qui nous confions le montage et l'entretien de votre nouveau vélo. La maison intercycle accorde un service de garantie sur **les composants défectueux et les défauts de fabrication** sous les conditions suivantes:

1. Droits de l'acheteur

Les prestations de garantie suivantes ne **s'appliquent qu'au premier propriétaire légitime** d'un vélo de la marque BIXS acheté chez un marchand agréé ou un revendeur partenaire. Pour bénéficier des prestations de garantie il faut impérativement présenter une preuve d'achat (sous forme de facture). Les prestations de garantie ne sont pas transmissibles. Cette garantie s'applique aux vélos qui ont été achetés auprès d'un revendeur ou distributeur agréés de la marque BIXS. Les prestations de garantie pour vélos suivantes ne peuvent être demandées que si la demande a été faite auprès d'un **revendeur ou distributeur agréé de la marque BIXS**. La mise en application d'une demande de garantie doit être effectuée par un revendeur ou un distributeur agréé de la marque BIXS. Validité et enregistrement uniquement pour les clients avec un domicile en Suisse ou au Lichtenstein.

2. Enregistrement du vélo

Pour que les prestations supplémentaire de Garantie décrite ci-après soient valable l'acheteur doit **enregistrer le vélo** acheté dans les 30 jours après la date d'achat. Enregistrez donc encore votre vélo aujourd'hui sous www.bixs.com/lifetime.

3. Couverture de la garantie et durée

3.1 Cadre du vélo (carbone ou alu, sans le bras oscillant sur les modèles tout-suspendu)

Nous avons confiance en nos produits et c'est pourquoi nous donnons une garantie à vie «Lifetime-garantie» sur nos cadres. Sont exclus de la garantie à vie le bras oscillant de tous les modèles tout-suspendus ainsi que spécifiquement les modèles Core Team et Core Elite. **La garantie à vie «Lifetime garantie» se réfère à la durée de vie du produit soit au maximum 10 ans à partir du 1er janvier de l'année de fabrication du cadre.** La garantie à vie n'est pas prolongée par d'éventuels services de garantie effectués. Si le vélo n'a pas été enregistré (voir chiffre 2 plus haut) seul une garantie de 2 ans prescrite juridiquement est appliquée.

La garantie à vie n'est valable que si le vélo a passé au moins **une fois par année une visite d'entretien** comme mentionné dans le manuel d'utilisation sous la rubrique entretien. Le contrôle doit être confirmé par la signature et le tampon du magasin qui l'a effectué. Si un de ces entretiens n'a pas été réalisé, la garantie à vie «Lifetime-Garantie» est raccourcie à une durée de 2 ans à partir de la date du dernier entretien réalisé. Les frais du contrôle et de la maintenance sont à la charge du propriétaire du vélo.

3.2 Bras oscillant (carbone / alu, sur les modèles tout-suspendus)

Nous accordons 2 ans de garantie sur les bras oscillants des modèles tout-suspendus. Les bras oscillants sont constitués des pièces suivantes: Biellettes, base arrière, haubans.

3.3 Peinture/ autocollants

Une garantie de 2 ans est accordée sur les défauts de peinture et les stickers.

Ne sont pas couvert par la garantie:

- Les pièces d'usure
- Un montage incorrect
- Un entretien inadéquat
- Montage de pièces de rechange ou d'accessoires qui ne sont pas conçus à l'origine pour ce vélo ou qui ne sont pas compatible.
- Les dommages ou dysfonctionnements provoqués par un accident, une mauvaise manipulation ou par négligence.
- La main d'oeuvre pour le remplacement d'un composant ou le montage d'un équipement
- Les vélos et les cadres qui sont utilisés dans des compétitions et/ou des courses.

Perte de garantie

Cette garantie est perdue dans sa totalité en cas de modification du cadre, de la fourche ou des composants d'origine.

Etendue du service de garantie

La maison intercycle SA après un examen du produit prend à sa charge la réparation ou le remplacement du produits défectueux par un produit du même type et de qualité équivalente, ou le remboursement du prix d'achat.

Accessoires/composants

Sur tous les composants ou accessoires d'origine comme fourche, amortisseur, jantes, cintre, pièces d'entraînement, freins, etc. s'applique la garantie du fabricant qui est de 2 ans. Les pièces d'usure tel que pneus, chaîne, durite de freins, câbles et gaines, éclairages, poignées, plateaux, cassette, etc. sont exclues de la garantie.

Service de remplacement (Crash Replacement)

La pratique du vélo et plus particulièrement la pratique du vtt est un sport qui peut engendrer des casses de matériel. Il arrive que certains composants ne supportent pas les charges appliquées. Lors de chutes éventuelles il arrive que certaines pièces cassent sans être couvert par la garantie. C'est pour ces cas que nous proposons le service de remplacement BIXS. L'inspection de pièces ou cadres en carbone qui ont été soumis à des grosses charges ou une chute requière des connaissances particulières pour en contrôler l'intégrité. Lorsqu'un vélo a été endommagé par une chute ou un coup nous conseillons de changer la pièce endommagée au plus vite même si elle est visuellement intacte. Grâce au programme de remplacement BIXS vous pouvez acquérir des composants à un meilleur prix pour remplacer ceux qui ont été endommagés par une chute et qui ne sont pas couvert par la garantie. La condition pour bénéficier de ce service est d'enregistrer votre vélo sous www.bixs.com/lifetime (voir point 2).

Droit applicable/ juridiction

Les dispositions en vigueur sont régies par le droit suisse. Le for juridique est à Sursee.

Entrée en vigueur

Ces dispositions de garantie sont valables à partir des modèles de l'année 2017. Pour de plus anciens modèles veuillez lire attentivement le manuel d'utilisation du modèle en question. Vous pouvez aussi nous contacter ou un marchand autorisé ou un revendeur partenaire de la marque BIXS.